

DECRET N° 95 /321 /PRG/SGG
PORTANT NOMINATION DE CHEFS DE MISSIONS
DIPLOMATIQUES

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- Vu La Loi Fondamentale
Vu le Decret n° 073/PRG/SGG du 18 Août 1994, portant restructuration du
Gouvernement de la République
Vu le Decret n° D/94/078/PRG/SGG du 23 août 1994, complété par le Decret
n° 4/070/PRG/SGG du 20 avril 1994, portant composition du Gouvernement
de la République de Guinée
Vu le Decret n° D/94/121/PRG/SGG, du 3 novembre 1994, portant attribution
et organisation du Ministère à la Présidence chargé des Affaires
Etrangères
Vu le Decret n° 084/PRG/SGG/89, portant attributions et organisation des
services extérieurs du Ministère des Affaires Etrangères
Vu le Decret n° 085/PRG/SGG/89 du 13 avril 1989, portant carrière
diplomatique

D E C R E T E

ARTICLE 1ER

1- Monsieur CONDE MAMADI, précédemment Ambassadeur Extraordinaire
et Plénipotentiaire de la République de Guinée en République
Algérienne Démocratique et Populaire est nommé dans les mêmes
fonctions en République Populaire de Chine, en remplacement de
Monsieur CAMARA ABOU, admis à faire valoir ses droits à la retraite

2- Monsieur BANGOURA HERVE VINCENT, précédemment Ambassadeur
Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de Guinée
au Sénégal, est nommé dans les mêmes fonctions en Roumanie en

.../...

remplacement de Monsieur MOROU BALDE, muté

3- Monsieur FADIGA SANKOUMBA, précédemment Chargé d'Affaires à Bamako, est nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de Guinée en République du Mali.

4- Monsieur CHARLES EMMANUEL DESTEPHEN, précédemment Chargé d'Affaires à Freetown, est nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de Guinée en République de Sierra-Léone.

5- Monsieur KOLY DOMINIQUE, précédemment Conseiller à l'Ambassade de Guinée à Pékin, est nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de Guinée en République de Côte d'Ivoire, en remplacement de El Hadj ABDOURAHAMANE SOW, muté.

ARTICLE 2

Le présent Decret qui sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République, prend effet à compter de sa date de signature.

Conakry, le 21/11 1995



GENERAL LANSANA CONTE